

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 6 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-04-06	Délibération du BUREAU N° BU-2022-12-12	Groupe n° 1465 Opération n° 112100900	VANNES Rue du Lieutenant Franco – Le Belvédère
----------------------------------	--	--	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 12 décembre 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 3 emprunts, pour un montant total de 897 292 €, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 1 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 2 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif social (PLS)	Prêt I complémentaire au locatif social (CPLS)
Montant du prêt	457 619 €	39 673 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 16 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 16 mois
Durée de l'amortissement	14 ans	14 ans
dont durée du différé d'amortiss^t	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Index	livret A	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A	1A
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Avril 2023	Avril 2023
Date de 1^{ère} échéance	Septembre 2025	Septembre 2025
Garanties	50 % COMMUNE DE VANNES 50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	

- un emprunt souscrit auprès de **Action Logement** :

Montant du prêt	400 000 €
Durée de l'amortissement	15 ans
Durée du différé	5 ans
Modalité du différé	Capital
Périodicité des échéances	trimestrielle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 225 points de base (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux du Livret A puisse être inférieur à 0,25%)
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Date d'effet du contrat de prêt	27 juin 2022
Date de 1^{ère} échéance	juillet 2023
Garanties	sans

Fait à Vannes, le 6 avril 2023

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



Erwan ROBERT